



communiqué

N°:
No.: 171

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 22 NOVEMBRE 1982

LE CANADA SIGNERA LA CONVENTION SUR LE DROIT DE LA MER

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que le Canada signera la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer lorsque celle-ci sera ouverte à la signature lors de la session finale de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui se tiendra en Jamaïque du 6 au 10 décembre. M. MacEachen présidera la délégation du Canada à la session finale. Le ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Pierre de Bané sera chef suppléant de la délégation, et l'ambassadeur du Canada à la Conférence, M. Alan Beesley, sera chef adjoint de la délégation.

La Conférence a débuté ses travaux en 1973 après cinq années de négociations aux Nations Unies et au sein du Comité des fonds marins. En annonçant la décision de signer la convention, M. MacEachen a souligné le rôle important qu'a joué le Canada à la Conférence en faisant figure de chef de file et en aiguillonnant les discussions pour venir à bout de la vaste gamme de questions dont la Conférence a été saisie. Au nombre de ces questions figuraient les suivantes: les limites de la mer territoriale; l'établissement de zones économiques exclusives donnant à l'Etat côtier le contrôle d'importants stocks de poissons; les limites du plateau continental; la recherche scientifique marine; la protection du milieu marin; et l'exploitation minière des fonds marins.

Le Secrétaire général des Nations Unies a dit de la Convention qu'elle constitue peut-être l'instrument juridique le plus important du siècle. En tant que grand Etat côtier, le Canada est l'un des principaux bénéficiaires de la Conférence, ayant obtenu la reconnaissance de son droit de contrôler les ressources biologiques et non biologiques off-shore et de prendre des mesures pour la